

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 508

présenté par
Mme Bassire

à l'amendement n° 51 de M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou infirmière, aucun »

les mots :

« , infirmière ou »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel